



Procédure d'obtention d'une carte d'identité

Avant de vous présenter à l'administration communale, veuillez verser une taxe qui est au profit de l'Etat sur le compte CCP suivant :

IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

Titulaire du compte : TS-CE CTIE – Cartes d'identités
Communication : Demande de carte d'identité **Noms + Prénoms**

Versement à effectuer pour l'obtention de la carte d'identité :

- Titulaire de moins de 4 ans : 5 €
- Titulaire entre 4 et 15 ans : 10 €
- Titulaire de plus de 15 ans : 14 €
- Demande d'urgence : 45 €

Une preuve de paiement est à présenter à l'agent communal lors de la demande d'obtention de la carte d'identité.

La photo est prise sur place lors de la demande d'obtention de la carte d'identité. Si le citoyen préfère une photographie (conforme aux normes établies par l'OACI) réalisée par un professionnel, la demande de carte d'identité devra être effectuée auprès du Centre des Technologies de l'Information de l'Etat à l'adresse 11, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Veuillez noter qu'une taxe de chancellerie communale vous sera demandée lors de votre demande à l'administration communale.